



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 30 septembre 2021

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Présents : Francis BERNAVILLE - Marcel CULEDDU - Sylvère MULLER

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

- *Tirages des Coupes
- *Suivi FMI
- *Feuilles de matchs manquantes
- *Horaires Spéciaux
- *Reports/Modifications d'horaires – Terrains
- *Suspension de terrain
- *Forfaits Généraux/Engagements

TIRAGES DES COUPES

Tirages des Coupes U14 : Coupe 77 et Comité – Tour 2: date de jeu le 23/10/2021
Tirages des Coupes Vétérans : Coupe 77 et Comité – Tour 2 : date de jeu le 17/10/2021
Tirage de Coupe CDM : Coupe 77– Tour 2 et Comité – Tour 1: date de jeu le 17/10/2021
Tirage de Coupe +45 ANS : Coupe 77– Tour 2 et Comité – Tour 1: date de jeu le 17/10/2021

Les Tirages des Coupes Seniors et U16 (77 et Comité) tour 2 et U18 Coupe 77 – tour 1 seront publiées le mercredi 6 octobre 2021 (date de jeu le 17/10/2021)

La Commission, Considérant l'organisation des rencontres de Coupe de France, Coupe Gambardella et Coupe de Paris (horaire 14h30) du 17 octobre 2021,

Décide de programmer le coup d'envoi des rencontres de Coupe 77 U18 et Coupe 77 et Comité U16 du 17 octobre 2021 à 12h30.

CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 1 – 2 – 3 - 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2021/2022 des clubs participants au Championnat Seniors D1, D2, D3 et D4 de l'avis de la CDTIS sur les terrains et des dérogations accordées

Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.

CHAMPIONNAT U18 / U16 / U14 DEPARTEMENTAL 1 - 2 - 3 - 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2021/2022 des clubs participants au Championnat U18 , U16 et U14 D1, D2, D3 et D4 de l'avis de la CDTIS sur les terrains et des dérogations accordées

Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.

CHAMPIONNAT CDM / VETERANS DEPARTEMENTAL 1 - 2 - 3 - 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2021/2022 des clubs participants au Championnat CDM et VETERANS D1, D2, D3 et D4, de l'avis de la CDTIS sur les terrains et des dérogations accordées

Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

Match 23795141 Le Mee 11 – Ponthierry 11 Coupe 77 Vétérans du 19/09/2021

La Commission, suite au courriel du club de LE MEE, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de LE MEE a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 4-4 (Tab 4/5 victoire de PONTHIERRY)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Absence de réserves avant match, observations après match etc ...

En complément la Commission demande une 2^{ème} fois au club de PONTHIERRY de transmettre les renseignements suivants :

- Confirmation du score de la rencontre
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Absence de réserves avant match, observations après match etc

Match 23796258 Ozouer 11 – Briard 11 Coupe 77 Vétérans du 19/09/2021

La Commission, suite au courriel de M. Nuno MATIAS, du club d'OZOUER LE VOULGIS informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de BRIARD a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre, (3-6)en faveur de BRIARD SC
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Absence de réserves avant match, observations après match etc ...

Considérant que le club d'OZOUER LE VOULGIS a transmis les éléments suivants, Score 3-6 en faveur de BRIARD SC .

La Commission valide le score en faveur de BRIARD SC (3-6)

En complément la Commission demande une 2^{ème} fois au club d'OZOUER LE VOULGIS de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Absence de réserves avant match, observations après match etc ...

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
236655003	26/09/21	SENIORS	D3B	ST PATHUS 1	BREUILLOISE 1
23665094	26/09/21	SENIORS	D3C	PONTAULT P. 2	FC COSMO 1
23706078	26/09/21	CDM	D2B	MAGNY 5	MOUROUX 5
23700880	26/09/21	+45	B	CLAYE S. 21	DAMMARTIN 21
23701151	26/09/21	+45	E	SAVIGNY/CESSON 21	LOGNES 21
23701330	26/09/21	+45	G	ST GERMAIN 21	AVONNAISE 21
23670092	26/09/21	U18	D1	BUSSY 1	LOGNES 2
23669865	26/09/21	U16	D1	CHAMPS 2	MITRY M. 1
23765371	26/09/21	U16	D3C	POMMEUSE 1	PONTAULT UMS 2
23765372	26/09/21	U16	D3C	VAL D'EUROPE 2	NOISIEL F.A. 1
23661040	25/09/21	U14	D2C	FONTAINEBLEAU 2	AVON 1
23661220	25/09/21	U14	D3A	MAGNY 1	CHAMPS 3
23661224	25/09/21	U14	D3A	CHELLES 2	GOELLY/MITRY 2
23661402	25/09/21	U14	D3C	ROISSY/LESIGNY 2	CESSON 2
23737452	25/09/21	U14	D4D	BRESMONT FC 1	HERICY 1
23835900	29/09/21	U16	CP COMITE	VAIRES 2	DAMMARTIN 2

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23795860	18/09/2021	U14	CP COMITE	VILLEPARISIS 2	GRETZ T. 2
23835450	19/09/2021	SENIORS	CP 77	CF. CROUY 1	ST PATHUS 1
23795088	19/09/2021	+45 ANS	CP 77	PAYS CRECOIS 21	COLLEGIEN/CROISSY 22
23835831	19/09/2021	U16	CP 77	BREUILLOISE 1	CLAYE S. 2
23835904	19/09/2021	U16	CP COMITE	VAIRES 3	VAL DE France/Esbly 2

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

CHELLES (500264)

*SENIORS (2) D2 – ~~14 heures 00~~ ~~16 heures 00~~ été comme en hiver (stade J.Marquay à Chelles) accordé

GRETZ TOURNAN (514814)

*U14 (2) D3 – ~~15 heures 00~~ ~~16 heures 30~~ été comme en hiver (Stade L.Laumondé à Gretz) accordé

MEAUX CS ACADEMY (500831)

*U14 (2) D2 - ~~16 heures 45~~ été comme en hiver (stade A.Corazza à Meaux) accordé

PAYS BIERES (553720)

*U16 (1) D2 - ~~13 heures 00~~ ~~14 heures 00~~ été comme en hiver (stade Municipal à Perthes en Gatinais) accordé

*U14 (1) D3 - ~~15 heures 00~~ ~~14 heures 00~~ été comme en hiver (stade Municipal à Chailly en Bieres) accordé

ESP. PROVINS-SOURDUN (500715)

*CDM (5) D2 - ~~9 heures 30~~ ~~11 heures 15~~ été comme en hiver (Stade Demosthene Bobe à Provins) accordé

VARENNES FC (590521)

*U16 (1) D3 – ~~15 heures 00~~ été comme en hiver (Stade G.Delbois à Varennes s/ Seine) accordé

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 2 et 3 octobre 2021

U16 D3 : *Reports des rencontres initialement prévues le 12/09 (journée 1) dans le calendrier par journée du championnat au dimanche 3 octobre 2021

Match 23735366 Pontault UMS 2 – Nanteuil 1 U16 D3C du 03/10/2021

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

Demande refusée par le club de NANTEUIL

Match 23703782 Meaux ADOM 11 – Etrepilly 11 Vétérans D4A du 03/10/2021

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MEAUX ADOM** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 10h00

***Accord de la Commission**

Match 23735499 Savigny 3 – Emerainville 1 U16 D3D du 03/10/2021

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY** pour disputer la rencontre à 12h30 au lieu de 13h00

***Accord de la Commission**

Match 23661148 Lognes 1 – Pontault UMS 2 U14 D2B du 02/10/2021

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **LOGNES** pour disputer la rencontre à 14h30 au lieu de 15h30

En attente accord du club de PONTAULT UMS

Week-end du 9 et 10 octobre 2021

Match 23700577 Vaux Rochette 5 – N.U.S.O. Foot 5 CDM D2C du 10/10/2021

Demande de modification de date par courriel du club de **N.U.S.O.** pour disputer la rencontre du 10/10/2021 à une date ultérieure.

***Pas de date de repli**

Demande refusée par le club de VAUX ROCHETTE

Week-end du 23 et 24 octobre 2021

Match 23706099 Servon 6 – Maisoncelles 5 CDM D2B du 24/10/2021

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 11h15

Demande refusée par le club de SERVON

Match 23735777 Chatelet 1 – Champenois 1 U16 D3F du 24/10/2021

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHATELET** pour disputer la rencontre à 12h45 au lieu de 13h30

En attente accord du club de CHAMPENOIS

Match 23670486 Nangis 1 – Longueville/Provins 1 U16 D2C du 24/10/2021

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LONGUEVILLE** pour disputer la rencontre le 30/10/2021 au lieu de 24/10/2021

Demande refusée par le club de NANGIS

Week-end du 04 et 05 décembre 2021

Match 23701358 Bagneaux Nemours 21 – Fontainebleau RC 21 +45 ANS gr. E du 05/12/2021

Demande d'inversion de match via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX** pour disputer la rencontre à Fontainebleau au lieu de Bagneaux.

En attente accord du club de FONTAINEBLEAU

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Rappel de l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle aux clubs ci-dessous:

« **.40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

Club de THORIGNY:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... Match 21480975

**Courtry 1 – Thorigny 1
Seniors D2B du 08/12/2019**

La Commission, /

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

- **d'infliger un (1) match ferme de suspension de terrain aux deux (2) équipes de Courtry 1 et Thorigny 1 et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction,**

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 10/10/2021 : Thorigny 1 – Pays Crecois 2 Seniors D2A

Commission Régionale de Discipline du 23/09/2020

« ... **Match 2513708 Thorigny 1- Villiers s/ Marne 1 Coupe de France du 30/08/2020**

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Inflige une suspension de terrain de trois (3) matchs ferme à l'équipe de Thorigny 1, ... »

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

***Du 17/10/2021 : sous réserve de la qualification de l'équipe de Thorigny pour le tour 2 de la Coupe 77 (ou Comité si élimination)**

Du 21/11/2021 : Thorigny 1 – Chelles 2 Seniors D2A

Du 28/11/2021 : Thorigny 1 – Mitry Mory 2 Seniors D2A

***Du 12/12/2021 : Thorigny 1 – Meaux CS Academy 3 Seniors D2A**

Club d'Othis :

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... **Match 22142227**

Othis 2 – Quincy 2

Seniors Coupe Comité du 17/11/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

La Commission décide une suspension de deux (2) matchs fermes de terrain pour l'équipe d'Othis 2 Seniors et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction.

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Othis que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 21/11/2021 : Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A

Du 12/12/2021: Othis 2 – Brie FC 1, Seniors D3A

Club de Nanteuil :

Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,

« ... Match 21910065

Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2

Seniors D4B du 13/10/2019

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les direx recevables en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure,

Après lecture des pièces versées au dossier,

(.../...)

S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :

Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,

Par ces motifs, la commission,

Confirme la décision dont appel.

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Nanteuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 10/10/2021 : Nanteuil 2 – Pontault Portugais 2 Seniors D3C

Club de Cosmo/Mareuil :

Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,

« ... Match 21910065

Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2

Seniors D4B du 13/10/2019

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les direx recevables en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure,

Après lecture des pièces versées au dossier,

(.../...)

S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :

Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,

Par ces motifs, la commission,

Confirme la décision dont appel.

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Cosmo/Mareuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 24/10/2021 : Match Cosmo 2 – Dammarie City 1 Seniors D4C

Club de LESIGNY :

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 18/11/2020,

« ... Match 22525352

Lesigny 1 – Champs 1

Seniors D2B du 04/10/2020

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

La Commission décide de sanctionner :

(.../...)

- **l'équipe Seniors 1 du club de Lesigny de deux (2) matchs de suspension de terrain dont un (1) match ferme et un (1) match avec sursis, pour envahissement de terrain par les supporters et bagarre générale**

(.../...) ... »

La Commission informe le club de LESIGNY que cette sanction est applicable pour la rencontre ci-dessous :

Du 10/10/2021 : Match Lesigny 1 – Senart Moissy 3 Seniors D2B

Club de CHAMPS AS :

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 18/11/2020,

« ... Match 22525352

Lesigny 1 – Champs 1

Seniors D2B du 04/10/2020

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

La Commission décide de sanctionner :

(.../...)

- **l'équipe Seniors 1 du club de Champs d'un match de suspension ferme de terrain pour acte de brutalité d'un supporter vis-à-vis d'un officiel**

(.../...) ... »

La Commission informe le club de CHAMPS que cette sanction est applicable pour la rencontre ci-dessous :

Du 28/11/2021 : Match Champs 1 – Roissy 2 Seniors D2B

ENGAGEMENTS

***DAMMARTIN 2**

U14 D4

En attente

L'équipe de Dammartin 2, nouvellement engagée, intégrera le Tour 2 de la Coupe du Comité U14.(23/10/2021)

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

FORFAITS GENERAUX

BUCCEENNE 1
EMERAINVILLE 1
MORMANT 1
FORET 1
NANTEUIL 1
NOISIEL FA 1
BRIE EST FC 5
PROVINS FC 11
CHELLES 21

U16 D3B
U16 D3D
U16 D3D
U14 D4D
U14 D4B
U14 D4C
CDM D2A
VETERANS D3C
+45 ANS gr.B